

PROJET PEDAGOGIQUE

Formation de cadres de santé

Filières :

- Infirmière
- Psychomotricienne
- Orthophoniste

SOMMAIRE

Introduction.....	p.3
I. Présentation de l'institut de formation G. Daumezon.....	p.4
1.1 - Historique	p.4
1.2 - Présentation de l'IFCS.....	p.5
1.3 - L'équipe pédagogique et administrative.....	p.7
1.4 - Le partenariat universitaire	p.8
II. Le projet de formation	p.9
2.1 - Les principes pédagogiques	p.9
2.2 - Conception de la fonction d'encadrement.....	p.10
2.3 - Compétences professionnelles attendues	p.10
III. Le projet pédagogique.....	p.11
3.1 - Finalités de la formation	p.12
3.2 - Les actions pédagogiques	p.13
3.3 - Le dispositif de suivi pédagogique.....	p.14
3.4 - Contenu de la formation et dispositif d'évaluation	p.16
Module 1 : initiation à la fonction cadre	p.16
Enseignements théoriques	p.16
Stage.....	p.18
Evaluation	p.19
Module 2 : santé publique.....	p.21
Enseignements théoriques	p.21
Evaluation	p.21
Module 3 : analyse des pratiques et initiation à la recherche	p.22
Enseignements théoriques	p.22
Evaluation	p.23
Module 4 : fonction d'encadrement.....	p.23
Enseignements théoriques	p.23
Stage.....	p.25
Evaluation	p.26
Module 5 : fonction de formation	p.28
Enseignements théoriques	p.28
Stage.....	p.29
Evaluation	p.30
Module 6 : approfondissement des fonctions d'encadrement et de formations professionnels	p.32
Enseignements théoriques	p.32
Stage.....	p.33
Evaluation	p.33
Mémoire professionnel.....	p.33
Finalité du mémoire professionnel dans la formation de cadre de santé	p.33
Contrat d'engagement pédagogique	p.34

INTRODUCTION

Pour les uns, la pédagogie est une activité de communication avec des apprenants, activité médiatisée le plus généralement par des échanges verbaux et non verbaux ; on parle alors de « communication pédagogique » ...

Pour les autres, elle est une activité de trans/formation des apprenants, elle est alors médiatisée par le travail d'apprentissage...

N'est-elle pas à la fois l'une et l'autre activité ?

La philosophie de l'évaluation prise au sens formatif de l'IFCS Georges Daumezon repose sur une pédagogie différenciée qui suscite chez l'étudiant l'envie d'explorer, de découvrir, de se questionner et de chercher par lui-même.

Nous avons défini l'acte d'apprendre comme un acte intentionnel en direction d'un objet librement choisi et investi intellectuellement et affectivement ; pour s'approprier l'objet de savoir, l'étudiant cadre de santé mobilise ses acquis antérieurs qu'il réorganise autour de cet objet.

Compte-tenu du choix fait de mettre chaque étudiant en relation directe avec le Savoir, nos intentions pédagogiques tendent à favoriser, à faciliter la relation de l'étudiant à l'objet du savoir en lui proposant des contenus et des méthodes variées.

La formation s'adresse à des professionnels confirmés possédant une expérience et des capacités à la prise de responsabilité et à l'encadrement.

L'alternance pédagogique, favorisée par les différents stages, joue un rôle déterminant dans la formation du cadre de santé. Elle lui permet d'acquérir de nouvelles compétences, en plus grande harmonie avec les exigences de terrain d'une future fonction d'encadrement.

I. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION G. DAUMEZON

1.1. HISTORIQUE

Le Centre de Formation Georges Daumezon*, ouvert en 1980, avait pour missions :

- La formation initiale des infirmiers de secteur psychiatrique (cette formation était dispensée antérieurement, depuis 1965, dans les locaux du Centre de Soins Ulysse Trélat, appelé dans un premier temps « Centre de Soins et d'Hygiène Mentale Ulysse Trélat »).
- La formation des cadres infirmiers de secteur psychiatrique depuis 1982 (Agrément ministériel définitif en 1988).
- La formation continue du personnel infirmier, des A.S.H., des personnels des services généraux et administratifs, travaillant en milieu psychiatrique.

** G. Daumezon (décédé accidentellement en 1979) était psychiatre, il a inventé « la psychothérapie institutionnelle » (1951). Il a participé très activement à l'élaboration des principes de la politique de sectorisation psychiatrique et a inspiré les différentes réformes des programmes de formation du personnel soignant en psychiatrie.*

A la suite de la réforme du programme des études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier en 1992 et de l'arrêté relatif au diplôme Cadre de Santé en 1995, le Centre de Formation G. Daumezon a pris les dénominations suivantes :

- Institut de Formation en Soins Infirmiers G. Daumezon
- Institut de Formation des Cadres de Santé G. Daumezon

En Janvier 2003, l'Institut de Formation a accueilli la première promotion d'élèves aides-soignants ; cette section de formation d'une capacité d'accueil de 25 a été créée à la demande de la D.R.A.S.S.

Depuis 2009, l'Institut de Formation G. Daumezon regroupe 3 sections de formation avec une seule direction pédagogique :

- Infirmière (capacité d'accueil : 112)
- Aide-soignante (capacité d'accueil : 50)
- Cadre de santé (capacité d'accueil : 20)

De plus, l'Institut organise annuellement un cycle de préparation aux épreuves du concours d'entrée en I.F.S.I et en IFCS. Depuis 2015, une formation préparatoire à l'épreuve orale d'admission en IFAS est également proposée.

1.2. PRESENTATION DE L'IFCS

L'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) est un institut PUBLIC. Il fait partie de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Agglomération Lilloise (EPSM-AL) situé à Saint-André-Lez-Lille.

L'Institut de Formation des Cadres de Santé est agréé pour accueillir 20 étudiants cadres par promotion :

- 16 étudiants de la filière infirmière,
- 2 étudiants de la filière orthophoniste,
- 2 étudiants de la filière psychomotricienne.

Depuis 2017, l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) est situé dans les locaux de l'EPSM-AL. Ce dernier est un des établissements constitutifs du GHT Psychiatrie Nord Pas de Calais regroupant 4 établissements publics de Santé Mentale et dont l'établissement support est l'EPSM Lille Métropole à Armentières.

Dans un souci constant d'amélioration continue de la qualité de sa formation, l'IFCS s'est engagé dans une démarche de certification NF 214. Il est certifié depuis 2019 pour ses formations continues hors alternance. Il est également certifié QUALIOPI depuis novembre 2021.

L'Institut s'engage à :

1. Mettre en œuvre les moyens théoriques et cliniques nécessaires à l'acquisition des compétences du métier ;
2. Ce que chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement pédagogique individuel et collectif dans ses apprentissages tout au long de sa formation ;
3. Ce que chaque étudiant puisse exprimer, à chaque fin d'année, sa satisfaction sur la qualité des dispositifs pédagogiques mis en place.

Les tutelles de l'IFCS sont assurées par :

- La direction générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France pour le contrôle des modalités d'organisation des épreuves de sélection et l'évaluation de la qualité de la formation ;
- La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) pour la délivrance du diplôme cadre de santé ;
- Le Conseil Régional des Hauts de France (loi N° 204-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) pour la capacité d'accueil, l'autorisation de l'institut et l'agrément du directeur.

L'institut de formation cadre de santé paramédical est régi par :

1. Le décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé,
2. L'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, publié au J.O. n° 193 du 20 août 1995, modifié par l'arrêté du 16 août 1999 publié au J.O. n° 198 du 27 août 1999 et par l'arrêté du 14 août 2002 au J.O. n° 200,
3. L'arrêté du 27 mai 1997 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé,
4. Les circulaires DGS/PS 3 n° 97-381 du 27 mai 1997 et n° 99-508 du 25 août 1999 relative au diplôme de cadre de santé,
5. Le décret n°2008-806 du 20 août 2008 modifiant le décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé,
6. L'arrêté du 20 août 2008 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé.
7. L'arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé.

Le diplôme de cadre de santé paramédical est inscrit à France Compétences / Répertoire National des Certifications Professionnelles : n° 34818. La formation est reconnue au niveau 6 (code NSF est : 331 Santé- Formacode : 43435 Encadrement santé).

Cet institut de formation a pour objet :

- La formation initiale de cadre de santé paramédical des personnels hospitaliers, psychomotriciens et orthophonistes,
- Les études et recherche en soins,
- L'organisation de journées d'études,
- La préparation au concours d'entrée en formation et l'accompagnement dans l'élaboration d'un pré projet cadre.

1.3. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

Elle comprend :

- Le Directeur des soins et Coordonnateur des instituts : M. Claude DECROCK
- La responsable pédagogique : Mme Isabelle BARTE, Cadre supérieure de santé paramédical isabelle.barte@ghtpsy-npdc.fr
- Un formateur référent : M Christophe ADAM, cadre de santé christophe.adam@ghtpsy-npdc.fr
- La responsable administrative, logistique et référente handicap : Mme Johanne SANCHEZ johanne.sanchez@ghtpsy-npdc.fr
- Le secrétariat pédagogique : institut.daumezon@ghtpsy-npdc.fr
Mme Stéphanie BRUNEL
Mme Caty WISZ
Mme Célia DUCATILLON
- Des intervenants universitaires, des vacataires, des formateurs permanents de l'IFSI et des professionnels de santé contribuent, par leurs interventions, au fonctionnement de l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique permanente de l'IFCS est co-auteur et acteur de la conception et de la mise en œuvre du projet pédagogique. Elle concourt auprès des étudiants aux enseignements, aux évaluations. Elle réalise des accompagnements et suivis pédagogiques individualisés des étudiants.

Le secrétariat pédagogique participe dans son versant administratif au parcours de formation des étudiants cadres de santé et assure l'interface avec les instances extérieures (lieux de stage nationaux voire internationaux, institutions ...).

1.4. LE PARTENARIAT UNIVERSITAIRE

Dans le cadre de la Réforme LMD, l'IFCS a transformé ses offres de formation et organisé des Masters Professionnels dans le domaine des Sciences de l'Education et le Management.

Pour l'année 2023/24, seul un partenariat avec l'UFR3S-ILIS est retenu dans le domaine **« Management sectoriel Parcours Cadre de santé des secteurs sanitaire et médico-social »** attaché à l'université de LILLE.

CONCILIER UNE DOUBLE LOGIQUE : UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNELLE

Cette formation universitaire propose d'accompagner l'émergence de nouveaux métiers de la santé liée à la profonde mutation des organisations de santé et des établissements de soins.

- La formation universitaire vise principalement la maîtrise des savoirs disciplinaires de référence et le développement de l'esprit critique.
- La formation professionnelle est centrée sur l'acquisition des sciences et des techniques et la capacité de transfert des outils sur le terrain considéré.

Un juste équilibre entre ces deux approches doit être trouvé pour permettre un exercice professionnel efficient et une capacité d'évolution des pratiques. Ceci passe par l'actualisation des connaissances (théoriques, méthodologiques et techniques), celles de la démarche de projet (diagnostics, plans d'actions, prévision de l'évaluation), sous tendue en permanence par une « philosophie » de la réflexion et de l'action.

TENDRE A INDIVIDUALISER LES PARCOURS DE FORMATION

La prise en compte de l'itinéraire personnel et/ou professionnel de l'étudiant lui permet de poursuivre et d'enrichir, en étroite articulation avec le monde du travail, son projet professionnel. Autant que possible, certains enseignements peuvent être négociés et construits avec les étudiants à partir d'une approche de leurs besoins propres et ceux de leur institution. Cette stratégie vise à renforcer une implication concrète des étudiants dans leur formation.

II. LE PROJET DE FORMATION

La politique formative de l'Institut de Formation des Cadres de Santé G. Daumezon vise la professionnalisation des cadres de santé afin que ceux-ci assurent avec « *efficacité et pertinence leur rôle d'encadrement dans l'exercice de ses responsabilités en matière de formation des personnels et de gestion des équipes et des activités* » (Arrêté du 18 août 1995). L'IFCS G. Daumezon a pour objectifs de préparer les étudiants à l'exercice de fonction d'animation et de gestion d'une part, de formation et de pédagogie d'autre part, en tenant compte des réalités professionnelles, des orientations de la politique de santé actuelle et de l'évolution du contexte socio-économique.

Pour cela, le projet de formation repose sur trois fondements :

- ☞ Des principes pédagogiques,
- ☞ Une conception de la fonction d'encadrement,
- ☞ Des compétences professionnelles attendues.

2.1. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

- Considérer l'étudiant comme une personne et un professionnel :
 - Prenant en charge sa formation,
 - Effectuant des choix en fonction de son projet professionnel dans un cadre négocié (choix des stages, choix du thème du mémoire professionnel),
 - Participant aux négociations.

- Contrat de formation professionnelle :
 - L'équipe s'engage à mettre en œuvre les moyens pour que l'étudiant atteigne ses objectifs (compétences professionnelles). Elle l'aide à avoir un rapport dynamique au Savoir ;
 - L'étudiant fournit l'énergie nécessaire pour mener sa formation.
- La formation s'articule autour des compétences nécessaires à l'exercice professionnel tel qu'il s'exerce aujourd'hui et qu'il s'exercera probablement demain.
- Expliciter, communiquer aux étudiants les objectifs à atteindre, les résultats visés, les outils qui en permettront la mesure et les différents dispositifs qui seront mis en œuvre.
- Partenariat avec les professionnels de terrain : Les professionnels de terrain participent à l'enseignement de la fonction cadre. Le partenariat est fondé sur la reconnaissance de l'encadrement par les professionnels et de leur zone de responsabilité, les situations de stage étant un des moyens d'apprentissage et de professionnalisation.
- Tendre vers un dispositif pédagogique cohérent.
- Tendre vers l'équité : Elle est recherchée dans l'ensemble du dispositif particulièrement lors de l'évaluation de chaque étudiant.
- Réalisme : Les objectifs pédagogiques retenus sont accessibles aux étudiants.

2.2. CONCEPTION DE LA FONCTION D'ENCADREMENT

Le cadre de santé exerce son activité dans l'espace défini par la ligne hiérarchique que lui confère son grade.

Aux confins de logiques différentes (médicale – administrative – paramédicale – universitaire - etc...), la fonction d'encadrement se caractérise par un positionnement en termes de responsabilité exigeant des connaissances et des compétences nécessaires à la compréhension et à l'analyse de situations complexes et singulières, qui sont en rapport aux réalités institutionnelles et relationnelles professionnelles.

Il appartient au cadre de repérer, négocier, organiser, faire des choix, définir des priorités, accompagner le changement et l'amélioration de la qualité.

Cette marge de manœuvre et d'autonomie doit susciter l'innovation et la créativité dans la conduite de projets, en collaboration avec les différents acteurs. Il se devra de faciliter le décloisonnement, favoriser l'ouverture vers d'autres partenaires et travailler en réseau.

2.3. COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Les compétences travaillées en formation prennent appui sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Nous déclinons ci-dessous les compétences attendues du **cadre de santé responsable de secteur d'activités de soin** :

1. Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soin ;
2. Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soin ;
3. Manager des équipes pluri professionnelles ;

4. Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle ;
5. Contrôler et évaluer les activités ;
6. Conduire une démarche qualité et de gestion des risques ;
7. Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche ;
8. Communiquer, transmettre les informations et rendre compte.

Les compétences attendues pour le **cadre de santé formateur de professionnels de santé** sont :

1. Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins ;
2. Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins ;
3. Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins.
4. Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins ;
5. Evaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins ;
6. Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité ;
7. Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche ;
8. Communiquer, transmettre les informations et rendre compte.

La formation cherchera à mobiliser les ressources personnelles de chaque étudiant et celles offertes en formation, à susciter en stage les activités pédagogiques et managériales du cadre de santé et à analyser ces dernières pour permettre une meilleure compréhension des situations professionnelles et favoriser le développement de compétences quel que soit le lieu d'exercice professionnel.

III. LE PROJET PEDAGOGIQUE

La formation telle qu'elle est envisagée par l'Institut ne fait pas abstraction du contexte dans lequel elle se situe, bien au contraire.

Le projet pédagogique intègre et s'inspire d'objectifs clairement exposés par le législateur en termes d'acquisition d'un certain nombre de capacités, appréciées en fin des modules 1 à 6 par un système évaluatif qui décrit les performances à atteindre.

Le même projet intègre l'incidence des principes fondamentaux des réformes hospitalières, et par-delà, l'objectif de décloisonnement souhaité des dispositifs comme des pratiques.

Au service de la formation, le projet tient compte de sa finalité professionnelle qui trouve sa principale justification dans l'amélioration, compte-tenu des différentes structures de prise en charge, de la qualité des soins prodigués à des personnes, à travers une mission de service public et dans une optique de santé publique.

Les fondements du projet pédagogique de l'IFCS reposent sur des principes issus de la pédagogie des adultes de type :

- ✚ Incitatif (confrontation des discours : non pas penser autrement mais penser autre chose),
- ✚ Appropriatif (l'étudiant, acteur de sa formation, prend conscience du besoin de s'approprier des connaissances scientifiques et techniques nécessaires à son évolution personnelle).

3.1. FINALITES DE LA FORMATION

La formation est sanctionnée par le diplôme de Cadre de Santé et par le master, qui permettent de se préparer à des fonctions d'encadrement (grade de cadre de santé paramédical).

La préparation à ces fonctions d'encadrement passe par une actualisation et un approfondissement des savoirs disciplinaires en santé, des savoirs méthodologiques, techniques et relationnels de référence.

Elle s'appuie sur le développement de la démarche « projet » permettant aux futurs cadres de santé de :

- Elargir et parfaire leur vision professionnelle au niveau de la dimension santé dans une approche prospective,
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,
- S'impliquer dans un projet d'intervention sanitaire et/ou social au sein de l'institution,
- S'approprier la méthodologie et de mener une conduite de projet managérial,
- Contribuer à l'analyse de l'activité des institutions de santé et son incidence en termes de management des compétences et de gestion économique et financière,
- Construire un travail de recherche (mémoire), en lien avec ses besoins propres, ceux de son institution et de sa profession d'appartenance, et l'exigence universitaire requise notamment dans une perspective d'obtention du master.

3.2. LES ACTIONS PEDAGOGIQUES

Elles sont centrées sur :

☞ **Des temps d'acquisition (cours magistraux) :**

Unités d'enseignement dispensées en référence au programme d'études mais aussi avec la possibilité d'une ouverture vers d'autres contenus ou disciplines en réponse aux attentes, aux besoins des étudiants et dans la perspective de prendre en compte l'actualité professionnelle et le contexte particulier du système hospitalier ;

☞ **Des temps d'acquisition d'outils méthodologiques :**

Pour développer chez l'étudiant ses capacités à observer, à analyser, à synthétiser, à identifier des problèmes en le dotant d'instruments de travail qui iront dans le sens d'une meilleure organisation des prestations infirmières ou d'encadrement, avec aussi la perspective de le familiariser à la « recherche infirmière » ;

☞ **Des temps d'acquisition sur le terrain :**

Compléments indispensables des temps d'enseignements dispensés à l'institut de formation, les stages se situent dans le registre de l'alternance pédagogique; à la fois temps d'informations et de formation, les stages doivent permettre à l'étudiant de réajuster ses acquis théoriques et méthodologiques en fonction des réalités institutionnelles et du travail « sur le terrain » et ainsi mieux appréhender la conception, autant pratique que théorique, du rôle du cadre de santé et de ses attributions ;

☞ **Des temps d'analyse, de réflexion sur les pratiques professionnelles :**

Ces temps s'organisent de plusieurs manières :

- ✚ Séquences d'orientation-guidance, individuelles et collectives avec le cadre permanent de l'institut ; elles permettent le suivi et le respect du contrat pédagogique passé en début de formation sur la base du projet de formation ;
- ✚ Simulation de pratiques professionnelles du cadre de santé
- ✚ Séminaires de travail avec des intervenants vacataires portant sur l'étude des phénomènes relationnels qui interagissent dans un groupe ;
- ✚ Temps personnel de recherche

☞ **Des temps de travaux de groupe :**

Ils cherchent à favoriser et à développer la dynamique du groupe et le travail de construction du savoir. La limitation du nombre d'étudiants permettra à chacun la prise de parole et l'instauration d'une dynamique de groupe favorisant l'exploitation des expériences professionnelles individuelles et la sensibilisation à un travail d'élaboration collective.

3.3. LE DISPOSITIF DE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique désigne l'accompagnement de l'étudiant ayant pour but de faciliter ses acquisitions et de s'en assurer (AFNOR). Il est voulu comme un accompagnement sous forme de contrat, une aide à la construction des savoirs.

Pour construire le dispositif de suivi pédagogique, l'équipe pédagogique s'est basée sur les conclusions d'une formation collective animée par Marcel Planchette en 2001, psychopédagogue, directeur de l'IPRA (Institut de Pédagogie et de Recherche Appliquée).

Ainsi, nous repérons cinq types de suivi pédagogique :

Suivi de type I : Suivi de la progression des étudiants au regard du projet pédagogique défini.

A partir des résultats obtenus : théoriques, acquisitions en stage, analyses de pratique présentées, rapports de stage et auto-évaluation des étudiants.

Exploitation individuelle ou en groupe.

Suivi de type II : Guidance dans l'élaboration des projets professionnels.

Ce travail, effectué tout au long des études, doit faciliter l'émergence des projets professionnels des étudiants, tout en respectant les différences individuelles.

Suivi de type III : Guidance des différents travaux à livre ouvert demandés pendant la formation.

Suivi contractualisé qui doit faciliter l'élaboration des travaux écrits personnels ou de groupe (Exposés, mémoire de fin d'études...).

Suivi de type IV : Aide et conseil.

Chaque étudiant peut solliciter un entretien et le formateur peut proposer un entretien d'aide et de conseil concernant le suivi de sa formation s'ils en éprouvent la nécessité.

Suivi de type V : Travail de régulation au sein de la promotion.

Analyse des effets du dispositif de formation dans lequel chacun est impliqué.

Analyse de la dynamique du groupe.

Repérage des difficultés éventuelles.

Proposition de réajustement.

Dans ce dispositif, le formateur est dans une posture d'accompagnement, cela nécessite de sa part une attitude réflexive et un questionnement éthique (Beauvais, 2006).

Il aide l'étudiant à cheminer, l'invite à trouver lui-même les réponses à ses questions, il le guide dans la construction de son projet professionnel et l'atteinte de ses objectifs tout en considérant l'étudiant comme un sujet autonome, responsable et projectif. Il instaure une relation de confiance et établit avec lui un contrat.

A l'IFCS G. Daumezon, c'est le responsable pédagogique qui suit les étudiants durant leur formation.

3.4. CONTENU DE LA FORMATION ET DISPOSITIF D'ÉVALUATION

La formation se compose de 6 modules :

Module 1 : Initiation à la fonction de cadre. Trois semaines d'enseignement théorique, deux semaines de stage hors secteur sanitaire.

Module 2 : Santé publique. Trois semaines d'enseignement théorique.

Module 3 : Analyse des pratiques et initiation à la recherche. Trois semaines d'enseignement théorique.

Module 4 : Fonction d'encadrement. Cinq semaines d'enseignement théorique. Quatre semaines de stage en établissement sanitaire ou social.

Module 5 : Fonction de formation. Cinq semaines d'enseignement théorique. Quatre semaines de stage en établissement de formation sanitaire ou social.

Module 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels. Cinq semaines d'enseignement théorique, trois semaines de stage soit en établissement sanitaire ou social, soit en établissement de formation, soit en structure de santé publique.

MODULE 1 : INITIATION A LA FONCTION CADRE

Enseignements théoriques

En référence à l'arrêté du 18 août 1995, la durée du module 1 est de 90 heures. Les objectifs sont de :

- Définir et comprendre en début de formation le rôle et la place de l'encadrement dans l'environnement en tenant compte des aspects psychologiques, sociologiques, économiques, législatifs et réglementaires,
- Identifier le rôle et les missions du cadre et découvrir les modes de management utilisés notamment dans les institutions sanitaires et sociales et les entreprises. Développer ses aptitudes à communiquer efficacement,
- Appréhender les différentes phases du processus permettant d'intégrer la dimension éthique dans la prise de décision. Adapter et enrichir son projet professionnel.

I. Notions de psychologie :

L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux ;
La psychologie des groupes et des individus ;
La psychologie dans le travail.

II. Notions de sociologie :

L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux ;
La sociologie des groupes et des organisations ;
La sociologie du travail.

III. Notions de communication :

L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux ;
Les outils de la communication ;
Les outils et la gestion de l'information.

IV. Notions générales d'économie et de finances publiques :

- Les concepts et notions de base de l'économie ;
- Les agents économiques et la comptabilité nationale ;
- Les instruments de la politique économique ;
- Les finances publiques.

V. Notions générales de droit :

- Les sources du droit ;
- Le droit constitutionnel et le droit administratif ;
- Le droit civil et le droit du travail ;
- Le droit communautaire ;
- Les responsabilités juridiques.

VI. La fonction de cadre :

- L'histoire et l'évolution de la fonction ;
- Le cadre et la fonction d'encadrement ;
- Les missions, fonctions et rôles de l'encadrement.

Stage

Modalités de stage :

Chaque étudiant négocie son stage, d'une durée de deux semaines consécutives.

Ce stage doit être validé par l'IFCS qui propose ensuite une convention de stage au responsable du lieu de stage.

Ce stage, non rémunéré de deux semaines à temps plein (35 heures), s'effectue dans des :

- Entreprises industrielles ou de service,
- Administrations,
- Entreprises commerciales, artisanales, libérales.

Ce stage permettra à l'étudiant de recueillir des données auprès des différentes personnes ressources, en concertation avec le responsable de son encadrement.

Objectifs du stage :

C'est le premier stage de l'année. C'est un stage d'observation qui se situe au premier mois de formation.

Il a pour objectifs de :

- Découvrir la fonction d'encadrement hors champ sanitaire et social en repérant les principales caractéristiques de l'entreprise dans laquelle l'étudiant est en stage ;
- Identifier un ou plusieurs métiers d'encadrant au sein de celle - ci ;
- Présenter, par écrit, un rapport professionnel de stage déclinant les fonctions managériales rencontrées et établir une étude comparative entre le management en entreprise et le management en institution hospitalière.

Objectif global :

Découvrir la fonction d'encadrant dans un établissement se situant en dehors du secteur sanitaire.

Objectifs opérationnels :

- Etudier la structure juridique et l'organisation générale en entreprise ;
- Identifier les modes de fonctionnement du cadre en entreprise. Rôles et missions, techniques de management et de motivation du personnel ;
- Mettre en évidence les moyens d'information et de communication utilisés dans l'entreprise ;
- S'initier aux aspects économiques dans l'entreprise : gestion des coûts, rendement, management de la qualité...

Objectifs personnels :

Les objectifs personnels de l'étudiant seront négociés et réajustés si nécessaire avec la personne chargée de l'encadrement du stage.

Evaluation

En référence à l'arrêté du 18 août 1995 – article 11 « Les évaluations des épreuves écrites et orales sont effectuées par les formateurs de l'institut et les professionnels exerçant des responsabilités d'encadrement dans le service d'accueil du stagiaire ».

L'évaluation est basée sur trois notes distinctes :

- ❖ Une évaluation orale sur la fonction managériale et les techniques d'analyse de situation :

Evaluateur : Un formateur associé à l'IFCS G. DAUMEZON

Les étudiants présentent oralement, avec un support numérique, une analyse d'une situation à problème, à partir d'un travail réalisé en groupe de 4 étudiants. Une note sera attribuée sur 20 points.

- ❖ Une évaluation écrite sur la production d'un rapport de stage professionnel :

Evaluateur : Un formateur associé à l'IFCS G. DAUMEZON

Évaluation du document écrit :

- Présentation de l'entreprise.
- Déclinaison, présentation des fonctions managériales et des moyens mis en œuvre dans l'entreprise.

- Mise en évidence des principes de gestion des ressources humaines de l'entreprise.
- Établissement d'une étude comparative entre le management en entreprise (hors sanitaire) et le management en milieu hospitalier.
- Analyse du fonctionnement des instances de pilotage au sein de l'entreprise et comparaison avec celles des établissements de santé (hospitalier).

Évaluation de la présentation :

- Rapport de stage en un seul exemplaire
- Nombre de pages : maximum 25 pages (hors annexes)
- Utilisation de l'outil informatique
- Respect des consignes dans la présentation (qualité rédactionnelle, orthographe, syntaxe...)
- Une note sera attribuée sur 20 points.

❖ Une évaluation de stage, à partir d'une grille, remise au responsable de stage qui attribue les points selon les critères existants :

A son arrivée dans l'entreprise, l'étudiant remet à la personne responsable de son encadrement la grille d'évaluation de stage (cf. Annexe 1) qui lui sera restituée remplie et signée, en fin de stage.

Le maître de stage organise un entretien d'évaluation avec l'étudiant permettant d'identifier, tant sur le plan technique que personnel, les points forts et les points à améliorer de celui-ci.

Une fois remplie et dès la fin du stage, la grille d'évaluation est remise au stagiaire qui la transmettra à l'IFCS G. DAUMEZON.

Une note sur 20 points sera ensuite attribuée par l'institut compte-tenu des réponses aux indicateurs d'évaluation.

Si, au cours du stage, le tuteur met en évidence une difficulté de l'étudiant incompatible avec l'exercice d'une fonction d'encadrement, il devra en informer par écrit l'IFCS G. DAUMEZON.

Retour et exploitation de stage à l'IFCS :

Ce retour de stage et d'exploitation oral a pour objectif de présenter de manière structurée, argumentée et objective dans un temps limité un rapport d'étonnement sur le métier d'encadrant dans son environnement de travail, en demi-groupe de promotion d'étudiants.

Il permettra à l'étudiant de :

- Développer sa capacité d'étonnement sur les pratiques d'encadrement dans un contexte nouveau ;
- Développer son esprit critique ;
- Favoriser sa prise de distance en contextualisant le recueil des données par les échanges avec l'encadrant ;

- Partager au sein de la promotion les éléments du rapport d'étonnement ;
- Repérer les éléments théoriques manquants pour l'analyse qui auraient permis à l'étudiant de mieux comprendre les pratiques d'encadrement dans ce contexte.

MODULE 2 : SANTE PUBLIQUE

Enseignements théoriques

En référence à l'arrêté du 18 août 1995, la durée du module 2 est de 90 heures. Les objectifs sont de :

- Acquérir à partir de son domaine professionnel une approche interprofessionnelle et pluridisciplinaire des problèmes de santé ;
- Être capable de concevoir, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des démarches et projets de santé publique ;
- Appréhender l'organisation du secteur sanitaire et social.

I. Données générales :

a) Les concepts et principes de santé publique :

- définitions et représentations sociales ;
- identification des besoins de santé ;
- santé des populations.

b) Les démarches de santé publique :

- prévention, promotion et éducation pour la santé ;
- hygiène de l'environnement ;
- soins de santé primaires et communautaires.

c) Les indicateurs de santé publique :

- données démographiques et épidémiologiques ;
- codification et nomenclature des activités ;
- évaluations des prestations.

d) Les grands problèmes actuels de santé publique.

II. La politique de santé publique et ses moyens :

a) La protection sociale et la solidarité :

- risques et régimes ;
- structures de recouvrement et de prestations ;
- aide sociale et action sociale.

b) Les organismes de santé publique.

c) L'organisation sanitaire et sociale :

- structures de l'Etat et structures territoriales ;
- institutions sanitaires et sociales ;
- exercice libéral.

d) L'évaluation des politiques de santé publique.

Evaluation

Evaluateurs : la responsable pédagogique et un professionnel choisi selon sa compétence.

Modalités : une épreuve orale d'analyse et de synthèse à partir d'un micro dossier reprenant la synthèse d'un projet de santé publique mené auprès d'étudiants en santé.

Travail collectif en groupe de 5 étudiants :

Evaluation individuelle de la prestation orale. Une note sera attribuée sur 20 points.

MODULE 3 : ANALYSE DES PRATIQUES ET INITIATION A LA RECHERCHE

Enseignements théoriques

En référence à l'arrêté du 18 août 1995, la durée du module 3 est de 90 heures.

Les objectifs sont de :

- Appréhender la démarche professionnelle au travers de ses pratiques et savoirs ;
- Appréhender les concepts de recherche et maîtriser les méthodologies et outils de la recherche ;
- Être capable de réaliser une démarche de recherche appliquée au domaine professionnel ;
- Être capable de conduire l'analyse d'une situation de travail à l'aide de cadres conceptuels préétablis ;
- Être capable de conduire l'analyse critique d'une publication.

I. Définition et références théoriques :

- l'épistémologie ;
- les objets et champs de l'analyse des pratiques ;
- les types et niveaux de recherches.

II. - Méthodologie d'analyse des pratiques :

- les démarches cliniques ;
- la dimension culturelle des pratiques ;
- les modes de transmission des savoirs ;
- l'analyse méthodologique des pratiques.

III. - Méthodologie de la recherche :

- l'investigation et la documentation ;
- l'analyse et la problématique ;
- l'élaboration et la validation d'hypothèses ;
- l'échantillonnage, le groupe test et l'expérimentation ;
- l'analyse et l'exploitation des résultats.

IV. - Outils d'analyse des pratiques et de la recherche :

- les enquêtes, les études de cas ;
- les outils d'information : banque de données, publications ;
- les outils de recueil : questionnaires, interviews, entretiens, sondages ;
- les outils de traitement : analyse de contenu, statistiques.

V. - Bases théoriques et cliniques de l'analyse des pratiques professionnelles et de la recherche appliquée :

- les techniques et technologies professionnelles ;
- les domaines, disciplines et champs professionnels.

VI. - Analyse des pratiques, recherche et éthique :

- la législation et la réglementation ;
- le Conseil national d'éthique, la Commission nationale informatique et liberté.

Evaluation

En référence à l'arrêté du 18 août 1995, l'évaluation consiste en la réalisation du mémoire professionnel individuel : L'ensemble est noté sur 20 points. (Cf. partie VII).

- Evaluation du document écrit
- Evaluation de l'argumentation orale.

MODULE 4 : FONCTION D'ENCADREMENT

Enseignements théoriques

En référence à l'arrêté du 18 août 1995, la durée du module 4 est de 150 heures.

Les objectifs sont de :

- Déterminer la place et le rôle du cadre dans l'institution sanitaire ou sociale. Organiser, animer et coordonner le travail d'équipe ;
- Favoriser la motivation et encourager les projets professionnels ;
- Anticiper les évolutions de son environnement immédiat au plan technique, humain, juridique, économique ;
- Programmer et coordonner les activités de sa filière professionnelle en fonction des objectifs et des ressources ;
- Evaluer la qualité des prestations en relation avec les besoins des usagers.

I. - Le cadre législatif et réglementaire du secteur sanitaire et social :

- L'histoire des institutions et les références législatives ;
- La fonction publique hospitalière, les conventions collectives du secteur sanitaire et social ;
- Le droit syndical et les instances de représentation des personnels ;
- Les règles d'exercice des professions de santé.

II. - Le management :

- a) L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux.

- b) Les démarches, méthodes et modèles :
 - analyse stratégique et conduite de projet ;
 - animation d'équipe, négociation et décision, gestion des conflits, résolution de problèmes ;
 - gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, évaluation et notation ;
 - autorité et pouvoir, délégation et contrôle.
- III. - L'organisation et les conditions de travail :
 - a) Les structures et leur fonctionnement :
 - secteurs et services et leurs relations ;
 - coopérations avec les instituts de formation.
 - b) L'organisation et l'amélioration des conditions de travail :
 - organisation du travail dans les différents secteurs d'activité ;
 - analyse des charges physiques, psychiques et mentales ;
 - ergonomie.
 - c) L'hygiène et la sécurité :
 - prévention des risques professionnels ;
 - sécurité des locaux et installations ;
 - comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et comité de lutte contre les infections nosocomiales.
- IV. - L'organisation et l'évaluation des activités professionnelles :
 - a) Les procédures et les protocoles d'activités professionnelles ;
 - b) La planification et l'organisation des activités professionnelles ;
 - c) La démarche d'assurance qualité et l'évaluation qualitative et quantitative des prestations professionnelles.
- V. - L'usager et les structures de soins :
 - a) Les droits des patients ;
 - b) Les relations avec les patients, les familles, les réseaux de soins ;
 - c) La prévention des risques iatrogènes ;
 - d) Le secret médical, le secret professionnel et l'éthique.
- VI. - La gestion économique et financière :
 - a) Le financement et le budget des établissements :
 - ressources, tutelles et procédures ;
 - comptabilité hospitalière, budgets de service.
 - b) La gestion économique :
 - équipements, locaux ;
 - stocks, consommables et petit matériel.
 - c) Les outils de gestion et de contrôle :
 - centres de responsabilité ;
 - tableaux de bord, outils de gestion médicalisée ;
 - informatique, archivage des informations.

Stage

Modalités de stage :

Le stage a une durée de 4 semaines, non consécutives.

Chaque étudiant négocie son lieu de stage qui doit remplir les conditions suivantes :

- Présence d'un tuteur cadre de santé diplômé et en poste ou titulaire d'un master.
- Disponibilité du cadre à cette période.

La fonction d'encadrement a deux caractéristiques : la proximité de la production des prestations de soins et la nécessité de prendre du recul pour pouvoir mener et/ou participer à des projets tant institutionnels, que de pôle ou de service.

Objectifs de stage :

Les objectifs de stage visent à l'apprentissage par l'action de ces deux caractéristiques en développant les capacités d'analyse de situation et en permettant d'acquérir des savoirs.

Objectif global :

Déterminer la fonction d'encadrement dans une institution sanitaire ou sociale.

Objectifs opérationnels :

- Se positionner dans la pratique d'encadrement d'une équipe de soins (principes d'organisation, d'animation et de coordination du travail d'équipe ; gestion des personnels et des équipements ; gestion économique dans une structure de soins...);
- Développer et maîtriser les techniques fondamentales de management (adapter son mode d'action en cohérence avec les objectifs organisationnels ; identifier les modes de management les plus adaptés à la structure...);
- Concevoir, revisiter et améliorer sa pratique d'encadrement (appréhender la complexité du changement organisationnel ; s'interroger sur ses pratiques et sur ses représentations...);
- Identifier les éléments permettant d'anticiper la future prise de fonction (observer, écouter, déceler, comprendre, analyser et repérer les informations pertinentes ; repérer les enjeux implicites ; s'approprier les concepts clés du fonctionnement d'une équipe...);
- Evaluer la qualité des prestations en relation avec les besoins des usagers (identifier le contexte, les enjeux et les étapes d'une démarche qualité : évaluations, gestion des risques...);
- Identifier l'organisation et l'évaluation des activités professionnelles (tarification à l'activité, budget global, procédures et protocoles d'activités professionnelles, informatisation...).

Objectifs personnels :

Les objectifs personnels de l'étudiant seront négociés et réajustés si nécessaire avec la personne chargée de l'encadrement du stage.

Evaluation

En référence à l'arrêté du 18 août 1995 – article 11, « les évaluations des épreuves écrites et orales sont effectuées par les formateurs de l'institut et les professionnels exerçant des responsabilités d'encadrement dans le service d'accueil du stagiaire ».

L'évaluation est basée sur trois notes distinctes :

❖ Une évaluation basée sur un exposé d'un projet action cadre :

Évaluateurs : un formateur et un professionnel associé à l'IFCS G. DAUMEZON

En début de stage, l'étudiant et le cadre tuteur choisissent un projet – action cadre à créer dans le service.

La situation est décrite avec précision en partant des faits. Elle met en relation l'étudiant avec différents acteurs de l'institution.

Les causes à l'origine du projet – action cadre sont identifiées et analysées.

Des propositions ou des solutions sont faites au regard de l'analyse et des connaissances de l'étudiant.

Cet exposé est présenté en demi-groupe de promotion d'étudiants, avec un support numérique et est noté sur 20 points.

Compte tenu de la durée du stage, il n'est pas attendu l'élaboration d'un projet action cadre ou une mise en œuvre, mais une projection, une réflexion et une évaluation.

Un retour évaluatif oral et individuel, sur le travail, est effectué à l'étudiant après la remise des notes.

❖ Une évaluation écrite sur la production d'un rapport de stage professionnel :

Évaluateur : Un formateur associé à l'IFCS G. DAUMEZON

Évaluation du document écrit

- Présentation de la structure, du pôle et du service de soins
- Déclinaison des principales activités du cadre de sante paramédical au sein d'une unité de soins, du pôle et de l'établissement de santé
- À partir d'exemples concrets observés en stage, mise en évidence et analyse des différents types de management pratiqués par le cadre de santé paramédical
- Evocation de l'évolution du positionnement de cadre de santé paramédical

Évaluation de la présentation

- Rapport de stage professionnel en un seul exemplaire
- Nombre de pages : maximum 25 pages (hors annexes)
- Utilisation de l'outil informatique
- Respect des consignes dans la présentation (qualité rédactionnelle, orthographe, syntaxe...)
- Une note sera attribuée sur 20 points.

- ❖ Une évaluation de stage, à partir d'une grille, remise au responsable de stage qui attribue les points selon des critères prédéfinis :

A son arrivée dans l'institution, l'étudiant remet à la personne responsable de son encadrement la grille d'évaluation de stage (cf. Annexe 1) qui lui sera restituée remplie et signée, en fin de stage.

Le maître de stage organise un entretien d'évaluation avec l'étudiant permettant d'identifier, tant sur le plan technique que personnel, les points forts et les points à améliorer de celui-ci.

Une fois remplie et dès la fin du stage, la grille d'évaluation est remise au stagiaire qui la transmettra à l'IFCS G. DAUMEZON.

Une note sur 20 points sera ensuite attribuée par l'institut compte-tenu des réponses aux indicateurs d'évaluation.

Si, au cours du stage, le tuteur met en évidence une difficulté de l'étudiant incompatible avec l'exercice d'une fonction d'encadrement, il devra en informer par écrit l'IFCS G. DAUMEZON.

Retour et exploitation de stage à l'IFCS

Ce retour de stage et d'exploitation oral consiste à mettre en commun les différentes expériences de conduite de changement au cours de leur stage, en demi-groupe de promotion d'étudiants.

Il permet à l'étudiant de :

- Identifier les différents types de réunion ;
- Déterminer les fonctions différentes de l'encadrement ;
- Identifier les éléments concourants à une conduite de changement réussie ;
- Repérer la posture adaptée aux différentes situations rencontrées.

MODULE 5 : FONCTION DE FORMATION

Enseignements théoriques

En référence à l'arrêté du 18 août 1995, la durée du module 5 est de 150 heures.

Les objectifs sont de :

- Maîtriser les méthodes et les techniques pédagogiques ;
- Identifier les besoins en formation des étudiants et du personnel, mettre en œuvre les actions de formation nécessaires ;
- Participer à la formation des étudiants et du personnel ;
- Organiser les conditions de réussite de la formation ;
- Evaluer les résultats ;
- Acquérir les outils de gestion financière et matérielle des actions de formation.

I. - Le cadre législatif et réglementaire de la formation :

- L'histoire des institutions et les références législatives ;
- La réglementation dans la fonction publique hospitalière et dans le secteur sanitaire et social privé.

II. - La pédagogie :

- a) L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux.
- b) Les démarches, méthodes et modèles :
 - projets, stratégies et modalités pédagogiques ;
 - contenus et référentiels de formation ;
 - méthodes et méthodologie d'évaluation ;
 - exposé, analyse et synthèse, commentaire ;
 - travaux de groupe, travaux dirigés.
- c) Les outils et supports pédagogiques :
 - fonds et recherche documentaires ;
 - aides et supports audiovisuels et informatiques.
- d) Les facteurs de mise en œuvre de la formation :
 - potentialités, aptitudes et capacités ;
 - relation formateur - étudiants, besoins et motivations ;
 - rôle du formateur, pédagogie adaptée à l'adulte.

III. - L'organisation et les dispositifs de formation :

- a) Les formations initiales et continues du secteur sanitaire et social :
 - formations initiales : conditions d'accès, programmes, diplômes et certificats ;
 - formations continues : typologie des actions, conditions d'accès.
- b) Les structures et le fonctionnement des établissements de formation
 - écoles et instituts de formations initiales ;
 - organismes et centres de formation continue ;
 - relations avec les tutelles, les établissements.

IV. - L'organisation et l'évaluation des systèmes pédagogiques :

- a) Les procédures et protocoles de l'apprentissage professionnel initial et continu ;
- b) La planification et l'organisation de la formation professionnelle initiale et continue ;
- c) La démarche de certification et l'évaluation qualitative et quantitative de la formation professionnelle initiale et continue.

V. - L'étudiant et la formation :

- a) Les droits des personnes en formation initiale et continue ;
- b) Les relations avec l'institut de formation, le lieu de stage et les patients.

VI. - La gestion de la formation :

- a) La gestion et le financement des écoles et instituts de formation initiale ;
- b) La gestion et le financement de la formation continue ;
- c) La gestion des locaux, équipements et outils pédagogiques.

Stage

Modalités de stage

Les terrains de stage sont préalablement recherchés par les étudiants et proposés à l'IFCS G. DAUMEZON pour validation. Le choix des terrains se fait par négociation entre l'étudiant et le lieu de stage.

Ce stage, d'une durée de 4 semaines, non consécutives, s'effectue dans des :

- Instituts de formation,
- Centres de formation publics ou privés.

Objectif global :

Acquérir les connaissances, les techniques et les méthodes requises pour l'exercice d'une fonction de cadre formateur dans une structure de formation.

Objectifs opérationnels :

- Identifier les compétences nécessaires à l'exercice d'une fonction de cadre formateur ;
- Maîtriser les principes fondamentaux de la pédagogie ;
- Analyser et participer à l'optimisation de la qualité des formations et de leur ingénierie ;
- Repérer les différents aspects des modes évaluatifs, leurs objectifs et leurs incidences.

Objectifs personnels :

Les objectifs personnels de l'étudiant seront négociés et réajustés si nécessaire avec la personne chargée de l'encadrement du stage.

Evaluation

En référence à l'arrêté du 18 août 1995 – article 11 « Les évaluations des épreuves écrites et orales sont effectuées par les formateurs de l'institut et les professionnels exerçant des responsabilités d'encadrement dans le service d'accueil du stagiaire ».

Evaluateurs : la responsable pédagogique et formateurs associés à l'IFCS G. DAUMEZON.

L'évaluation est basée sur trois notes distinctes :

❖ L'analyse d'une situation pédagogique :

Travail écrit d'analyse et de réflexion professionnelle relatif à une situation pédagogique vécue en stage et ayant fait l'objet d'une séquence d'analyse de pratique collective orale. A l'issue de la séquence d'analyse de pratique collective orale qui s'effectue devant une partie de la promotion d'étudiants, présenter un écrit synthétique d'analyse et de réflexion argumenté par un éclairage théorique relatif à la pédagogie.

Ce document comporte 5 pages dactylographiées, maximum sans les annexes. Les normes sont respectées. Les ressources sont citées et référencées. La syntaxe et l'orthographe sont respectées.

Une évaluation formative : le choix du sujet, la description de la situation pédagogique, la mesure de l'écart entre les intentions, les objectifs et les résultats obtenus font l'objet d'un échange avec les intervenants et les étudiants lors de l'analyse de pratique collective orale.

Le groupe aide à déterminer un questionnement sur l'écart constaté et aide l'étudiant à formuler des hypothèses explicatives de l'écart. L'étudiant nomme l'hypothèse qu'il retient pour son travail écrit.

Une évaluation normative : écrit noté sur 20 points

Un retour oral individuel sur le travail écrit est fait à l'étudiant, s'il le souhaite, après remise des notes.

❖ Une évaluation basée sur un exposé oral :

Evaluateur : la responsable pédagogique et un formateur associé à l'IFCS G. DAUMEZON

L'étudiant présente oralement, devant l'ensemble de la promotion d'étudiants, un travail d'analyse et de réflexion en pédagogie réalisé en groupe.

Une note sera attribuée sur 20 points.

❖ Une évaluation de stage, à partir d'une grille, remise au responsable de stage qui attribue des points sur des critères prédéfinis :

A son arrivée dans l'institution, l'étudiant remet à la personne responsable de son encadrement la grille d'évaluation de stage (cf. Annexe 1) qui lui sera restituée remplie et signée, en fin de stage.

Le maître de stage organise un entretien d'évaluation avec l'étudiant permettant d'identifier, tant sur le plan technique que personnel, les points forts et les points à améliorer de celui-ci.

Une fois remplie et dès la fin du stage, la grille d'évaluation est remise au stagiaire qui la transmettra à l'IFCS G. DAUMEZON.

Une note sur 20 points sera ensuite attribuée par l'institut compte-tenu des réponses aux indicateurs d'évaluation.

Si, au cours du stage, le tuteur met en évidence une difficulté de l'étudiant incompatible avec l'exercice d'une fonction d'encadrement, il devra en informer par écrit l'IFCS G. DAUMEZON.

Retour et exploitation de stage à l'IFCS G. DAUMEZON :

Ce retour de stage et d'exploitation oral a pour objectif en groupe d'analyser les expériences pédagogiques réalisées.

Cette exploitation est formative afin de proposer aux étudiants des conseils d'amélioration dans leur futur exercice professionnel.

Il permet à l'étudiant de :

- Identifier les acquisitions réalisées en lien avec la fonction de formateur
- Envisager les éléments transférables dans la pratique future.

MODULE 6 : APPROFONDISSEMENT DES FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE FORMATIONS PROFESSIONNELS

Enseignements théoriques

En référence à l'arrêté du 18 août 1995, la durée du module 6 est de 150 heures. Les objectifs sont de :

- Approfondir les connaissances acquises au cours de la formation.
- Perfectionner les pratiques de la fonction que l'étudiant souhaite exercer, à partir de sa famille professionnelle d'origine.
- Actualiser les connaissances et analyser l'impact des évolutions techniques et fondamentales intervenues dans le domaine de sa filière professionnelle.

En fonction du choix du candidat, ce module sera axé sur la fonction de formation ou sur la fonction d'encadrement, avec ou sans complément en santé publique. A cet effet, les thèmes du programme des modules 1, 2, 3, 4, et 5 peuvent être partiellement répartis au sein du module 6 dans le cadre du projet pédagogique de l'institut et doivent être enrichis, selon le choix du type d'approfondissement effectué par le candidat, des thèmes suivants:

Approfondissement de la fonction d'encadrement :

- analyse et actualisation des récentes évolutions et connaissances scientifiques appliquées aux filières professionnelles ;
- analyse des pratiques appliquées aux filières professionnelles ;
- démarches d'organisation du travail appliquées aux filières professionnelles ;
- responsabilités et particularités des cadres gestionnaires ;
- analyse et perspectives d'évolution des métiers ;
- coopérations et interactions des métiers ;
- législation et réglementation européenne de l'exercice des professions ;
- éthique et déontologie professionnelle.

Approfondissement de la fonction de formation :

- analyse et actualisation des récentes évolutions et connaissances scientifiques appliquées aux filières professionnelles ;
- analyse des pratiques pédagogiques appliquées aux filières professionnelles ;
- démarches de conception pédagogique appliquées aux filières professionnelles

- responsabilités et particularités des cadres formateurs ;
- analyse et perspectives d'évolution des formations ;
- coopérations et interactions des formations ;
- législation et réglementation européenne de la formation des professions ;
- éthique et déontologie professionnelle.

Approfondissement du module Santé publique :

- analyse des pratiques de santé publique appliquées aux filières professionnelles ;
- démarches de conception d'un programme appliqué aux filières professionnelles ;
- responsabilités et particularités des cadres de santé publique ;
- législation et réglementation européenne de santé publique ;
- références et programmes prioritaires européens et internationaux.

Stage

L'étudiant choisit son lieu de stage, selon les objectifs de son projet professionnel.

Retour et exploitation de stage à L'IFCS G. DAUMEZON

Ce retour de stage et d'exploitation oral a pour objectif d'analyser en groupe les expériences réalisées en lien avec l'approfondissement des modules 2, 4 ou 5.

Cette exploitation est formative afin de proposer aux étudiants des conseils d'amélioration dans leur future profession.

Evaluation

En référence à l'arrêté du 18 août 1995, l'évaluation consiste en la réalisation du mémoire professionnel individuel :

- Evaluation du document écrit
- Evaluation de l'argumentation orale.

L'ensemble est noté sur 20 points. (Cf. partie VII)

MEMOIRE PROFESSIONNEL

Finalité du mémoire professionnel dans la formation de cadre de santé

Développer une réflexion sur les pratiques professionnelles paramédicales en s'initiant à la démarche de l'initiation de recherche.

Objectifs principaux :

- Comprendre les mécanismes en jeu dans une situation de travail, les points de vue des acteurs, les ressources et les contraintes environnementales.
- Acquérir une démarche d'analyse en utilisant les outils de recherche.
- Construire un positionnement de cadre de santé.

L'analyse prend appui sur des références théoriques et conceptuelles précises.

Contrat d'engagement pédagogique

L'équipe pédagogique de l'IFCS s'engage à accompagner l'étudiant, tout au long de l'élaboration du mémoire professionnel.

Le mémoire sera suivi par :

- Un directeur de mémoire de l'IFCS qui sera proposé à l'étudiant.
- Un directeur de mémoire universitaire de l'Université de LILLE dans le cadre de la convention avec l'Université de LILLE.

Les deux directeurs seront présents à la soutenance de mémoire de l'étudiant, avec la présence d'un professionnel choisi selon sa compétence (expert – métier).

L'universitaire n'intervient pas pour la validation du mémoire pour l'IFCS, son avis est consultatif.

Le choix de la thématique du mémoire est dépendant du choix de l'étudiant.

Pour chaque étape importante de la recherche (problématique, question de départ, concepts, méthodologie, traitements des données, analyse...), les directeurs de mémoire doivent être informés de l'avancée des travaux et leurs points de vue doivent être sollicités.

Chaque directeur établit avec ses étudiants des modalités de travail, des temps d'échanges spécifiques en plus des regroupements au sein de l'IFCS G. DAUMEZON et de l'Université de LILLE.

Un accompagnement en demi-groupe

Des séminaires de 6 heures et des temps explicatifs (outils d'investigation, traitements de l'information...) sont programmés entre septembre et avril.

Chaque séminaire est animé par des intervenants vacataires.

Les objectifs :

1. Faire émerger le sujet

L'étudiant arrive avec une idée de sujet. Les intervenants et le groupe l'aident à le préciser :

- Lui fait prendre conscience de ce qu'il porte en lui, de ce qui le porte : exprimer une idée pour autrui, c'est la rendre plus claire pour soi-même ;
- L'oriente vers des premières pistes bibliographiques.

2. Cadrer le sujet

- Réduction d'un sujet trop vaste, trop ambitieux (dans le temps, les concepts, les intentions) ;
- Elargissement d'un sujet trop étroit (de type résolution de problème local...)

3. Accompagner dans l'élaboration de la question de recherche et des hypothèses de travail et la construction des outils d'investigation.

4. Accompagner dans la construction professionnelle de la pensée :

- Mise en lien des éléments théoriques entre eux et avec les données de terrain ;
- Construction du système d'argumentation en se plaçant du point de vue d'un cadre de santé.

L'étudiant devra présenter au cours de ses ateliers l'état d'avancement de son mémoire.

Chaque membre du groupe s'engage à respecter un contrat :

- Confidentialité
- Respect de l'autre, bienveillance
- Entraide
- S'engager à participer aux échanges (questionner le travail des autres)
- Travailler entre deux séances

Au cours de chaque séance :

- Un gardien du temps
- Une personne au moins prend des notes pour l'étudiant qui expose son sujet.

Un accompagnement individuel

Cette rencontre se fera par rendez-vous. La demande doit être formulée directement, par téléphone, par e-mail, de visu. Pour que cet accompagnement soit efficace, il reposera sur des bases écrites. Les documents, au cours de l'année, seront à remettre au directeur de mémoire. Ils seront restitués, annotés et commentés lors de rencontres.

Le rôle de guidant (le directeur de mémoire) est d'accompagner l'étudiant à cheminer dans sa réflexion professionnelle.

L'accompagnateur :

- Est bienveillant afin que l'étudiant donne le meilleur de lui-même ;
- Est exigeant en termes de travail régulier afin que l'étudiant fasse évoluer progressivement sa réflexion.

Les principes de base de la posture du directeur de mémoire sont les suivants :

- Non directif sur le fond (le guidant ne fait pas le travail à la place de l'étudiant ; il est un guide qui lui permet de s'interroger, de clarifier sa pensée ; le directeur de mémoire n'effectue pas une lecture totale du travail avant son rendu définitif, il peut effectuer des focus sur certaines parties pour réorienter éventuellement l'étudiant).
- Directif sur la forme, essentiellement sur la méthodologie (il ne rédige pas à la place de l'étudiant ; il n'est pas non plus un correcteur de l'orthographe, de syntaxe, même si quelques conseils ponctuels peuvent être donnés).

La guidance préserve la liberté de l'étudiant. Le rôle de conseil du guidant permet à l'étudiant de décider de ses orientations au cours de son travail. C'est aussi apporter, à l'étudiant, un soutien psychologique en cas de difficultés.

Chaque moment du mémoire professionnel s'articule entre 4 postures :

Directif

Faire produire à l'apprenant un travail de haut niveau	Veiller à la conformité méthodologique
Eclairer et conseiller l'apprenant quant au contenu de son travail	Stimuler et enrichir le questionnement à la réflexion de l'apprenant

Non directif

Annexe 1 : Grille d'évaluation de stage

NOM-Prénom : «Nom_Etudiant»

Stage du module :

Lieu de stage : «Etablissement»

GRILLE D'ÉVALUATION DE STAGE

- Le maître de stage organise un entretien d'évaluation avec l'étudiant permettant d'identifier, tant sur le plan technique que personnel, les points forts et les points à améliorer de celui-ci. Cette grille d'évaluation, ainsi remplie, est remise au stagiaire qui la transmettra à l'Institut de Formation G. DAUMEZON.

1 – Grille d'évaluation sur les attitudes professionnelles de l'étudiant-stagiaire

Indiquer le niveau de maîtrise de la compétence

Niveau 1 : compétence non acquise

Niveau 2 : compétence en cours d'acquisition

Niveau 3 : compétence maîtrisée pour les situations courantes

Niveau 4 : compétence maîtrisée dans toutes les situations



GESTION DU TEMPS	1	2	3	4
- Est capable de gérer son temps				
- Est capable de collecter, ordonner et organiser les informations				
- Est capable de planifier ses activités				
- Est capable d'attribuer des priorités aux différentes tâches qui lui incombent				

SENS DES RESPONSABILITES	1	2	3	4
- Est capable de proposer une aide méthodologique pour faire face à des situations complexes				
- Est capable de prendre des initiatives adaptées				
- Est ponctuel et disponible				
- Assure les missions confiées				
- A le sens des responsabilités				

JUGEMENT	1	2	3	4
- Est capable de comprendre la dynamique et les caractéristiques de l'établissement				
- Est capable de poser les bonnes questions au bon moment à la personne adéquate				
- Est capable de repérer des situations de crise et/ou de conflit et de réagir en conséquence				
- Est capable d'être force de proposition pour gérer les relations				
- Est capable de se remettre en question				
- Fait preuve d'ouverture d'esprit				

COMMUNICATION	1	2	3	4
- Est capable de transmettre des informations adaptées aux besoins des différents acteurs de la structure				
- Est capable de participer à la formation du personnel				
- Est capable d'animer des groupes de travail				
- Est capable de décider ce qui peut être dit ou non				
- Son discours est clair, cohérent, et fait preuve de synthèse				

SENS DES RELATIONS	1	2	3	4
- Est capable de communiquer de manière adaptée avec des interlocuteurs de différents corps professionnels, quels que soient leurs niveaux hiérarchiques				
- Participe et trouve sa place au sein de l'équipe				
- A le sens de l'écoute				
- Respecte les règles de réserve ou de confidentialité				

CAPACITE D'ADAPTATION	1	2	3	4
- Est capable de prendre en compte les contraintes réglementaires et de fonctionnement				
- Accepte les critiques constructives et apporte les actions correctives nécessaires				
- Cherche à appréhender la politique et/ou la culture de l'établissement				

SENS DE L'AMELIORATION DU TRAVAIL	1	2	3	4
- Est capable d'analyser les informations recueillies, d'isoler les événements significatifs				
- Est capable d'identifier les personnes ressources, de les associer à ses travaux				
- Est capable de se former, de faire évoluer ses connaissances				
- Est capable de mobiliser en situation ses compétences				
- Est capable de s'adapter à des tâches nouvelles				
- S'implique dans son travail, vérifie son travail, désire se perfectionner				

2 – Absence(s) : _____ **Nombre total d'heures :** _____

3 – Appréciation générale :

Date :

Signatures :

du Maître de Stage :
(Et cachet de l'établissement)

de l'Étudiant-stagiaire :

Réservé à l'Institut de Formation de Cadres de Santé Paramédical :

Une note est attribuée par l'Institut compte-tenu des réponses aux indicateurs d'évaluation.

Pour conclure, nous ferons nôtre le propos de Jean Rostand, l'institut G. Daumezon veut :

*« Former les esprits sans les conformer
Les enrichir sans les endoctriner
Les armer sans les enrôler
Leur donner le meilleur de soi
Sans attendre ce salaire qu'est la ressemblance ».*